

ArianeGroup

Le + syndical

## Congés supplémentaires

### Question

Congés supplémentaires à partir de 59 ans (article 5.3.15 de la convention d'entreprise Herakles) : La convention Herakles indique que 5 jours de congés supplémentaires sont accordés chaque année à partir de 59 ans. Plus précisément : à partir de quel moment dans l'année ces jours sont-ils indiqués dans le système de gestion des temps ? (1er janvier de l'année d'obtention des 59 ans ? Date anniversaire des 59 ans ?, ...)

### Réponse Direction

Les 5 jours sont crédités le dernier jour du mois anniversaire du salarié. Ils sont valides jusqu'au 31 mai suivant. Ils doivent faire l'objet d'une demande de report s'ils ne sont pas consommés à cette date, comme les CP et les CA.

## Badgeage

### Question

Suite aux différentes communications relatives au système de badgeage, les salariés sont un peu perdus et ne comprennent pas la nécessité de badger deux fois pour les personnels en forfait jours et les équipiers. En particulier, la relation faite entre le changement de système de gestion du temps et la compatibilité avec les règles de sûreté et de sécurité n'est pas comprise. Et ce, d'autant moins qu'à la question de connaître les risques engendrés par un oubli de badgeage, il a été répondu qu'il suffirait simplement de régulariser les heures dans le système.

La direction peut-elle expliquer les besoins (réglementaires ou autres) et les modifications que cela va générer à court et moyen termes ?

### Réponse Direction

Le fonctionnement initial à partir d'un seul badgeage renseignait deux systèmes : l'ouverture de la barrière et la gestion des temps. Les règles RGPD ne permettent plus ce type de fonctionnement, les données nécessaires pour ouvrir le portail n'étant pas les mêmes que celles de la gestion des temps. Il faut donc deux lecteurs de badge reliés chacun à leur propre système sans lien entre les deux.

Le Haillan / Candale, juillet 2022

Marie-Cécile DEGEILH

Pour continuer à lire nos tracts,  
Téléchargez notre appli mobile  
**MyCFE-CGC ArianeGroup !**

